



ARRETE N° 2023-161

**Objet : Fermeture du city stade
Du 26 au 28 mai 2023
MAXI RACE 2023**

Le Maire,

VU le Code Général des collectivités territoriales – Code des Communes, notamment ses articles L.2122.24 , 27 et 28 ; L.2212.1 et suivants relatifs aux pouvoirs du Maire ;

VU le dossier d'organisation de la course pédestre « **MAXI RACE 2023** » présenté par l'association MAXITEAM, représentée par Monsieur Patrick BALADIE domicilié à SEYNOD (Haute-Savoie) 21, allée des Glantines;

CONSIDERANT l'implantation du village de la course aux abords de la salle polyvalente qui englobe le city stade de Doussard,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité de l'évènement et du public

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le City Stade de Doussard, situé auprès de la salle polyvalente de Doussars, roue du Pont Monnet est fermé au public du vendredi 26 mai 2023 18h00 au dimanche 28 mai à 15h00.

ARTICLE 2 :

Les 'organisateur mettra en place la signalisation appropriée pour éviter tout accès du public au city stade.

ARTICLE 6 : Le chef de la Police Municipale

Le commandant la brigade de gendarmerie de FAVERGES-SEYTHENEX

La MAXI-TEAN représentée par M. Patrick BALADIE

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié. Copie pour information sera adressée à Monsieur le chef du Centre de Secours de FAVERGES-SEYTHENEX, Monsieur le chef du Centre de Première Intervention de DOUSSARD et au Centre à FAVERGES-SEYTHENEX.

Fait à DOUSSARD, le 26 mai 2023

Le Maire,

Michel COUTIN

